

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 495.5-2018**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, a adopté le règlement numéro 495.5-2018 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 495.5-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO 495-2015 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE CERTAINES AFFECTATIONS**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 16<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.**

La greffière,

Me Esther Godin